



A.C.P.G – C.A.T.M



Pour situer approximativement l'Organisation Nationale des Anciens Combattants (ONCA), voici un schéma de l'ensemble :

- 1 - **Office National** des Anciens Combattants (ONCA),
- 2 - **Fédération Nationale** des Combattants, Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie-Tunisie- Maroc
- 3 - **Union Française des Associations** de Combattants et de Victimes de Guerre (AFAC)
- 4 - **Associations** des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre, Combattants d'Algérie-Tunisie-Maroc, T.O.E, Veuves du Cher (A.C.P.G – C.A.T.M – TOE – Veuves)
- 5 - **Section Cantonale (La Chapelle d'Angillon)**
- 6 – **Sous section de Méry-ès-Bois - Président actuel : Robert JOULIN**

Il est à noter que d'autres associations d'Anciens combattants existent en France avec des appellations et sigles différents.

Nos effectifs à Méry-ès-Bois : De l'ordre d'une quinzaine

Pourquoi formons-nous une association?

Le vœu avait été émis par nos anciens lorsqu'ils étaient internés dans les camps, les prisons, les stalags allemands où régnaient entraide et solidarité. "*Si nous avons la chance de recouvrer la liberté, nous resterons unis comme nous le sommes ici, dans la déchéance et sur le chemin de la mort*", avaient-ils déclaré. Ainsi était né l'Esprit Ancien Combattant. Ainsi sont nées les associations d'Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre.

Les conflits qui succédèrent hélas à la guerre 1914-1918, produisirent aussi leur lot d'Anciens Combattants, TOE, Indochine, Algérie, Tunisie, Maroc, Moyen-Orient, Proche-Orient, Afrique, Résistants...

Nos moyens

Avec l'année finissante, naissent les calendriers de l'année qui suit. Les calendriers sont une de nos principales ressources.

Comment nous utilisons vos dons

Nous ne sollicitons aucune subvention communale, les salles du centre socioculturel nous étant allouées à titre gracieux.

Les déplacements pour raison administrative ou pour cérémonie hors commune, les transports, les frais téléphoniques, les repas lors des voyages, les banquets, sont à la charge entière des adhérents ou de leur conjoint.

La cérémonie à l'Arc de Triomphe nous est offerte par la fédération André Maginot de Neuvy-sur-Barangeon. Aucune indemnité ou frais quelconques ne sont prélevés sur la caisse de la section de Méry-ès-Bois.